

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances	
1966	
1 8 février	<i>Loi des subsides n° 1 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1966.</i>
3 9 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour la Fonction publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1966 (budget principal).</i>
5 31 mars	<i>Loi des subsides n° 3 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
6 31 mars	<i>Loi des subsides n° 4 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour la Fonction publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1966.</i>
7 31 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1966 la période pendant laquelle les banques à charte peuvent continuer leurs opérations.</i>
12 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les lettres de change, autorise les banques à honorer les lettres de change, soit un samedi, soit un jour de fête légale où elles doivent œuvrer et leur accorde le droit de fermer leurs portes un jour habituellement considéré comme jour ouvrable, leur fournissant ainsi l'occasion de se plier aux lois régissant le travail et de s'adapter à la clientèle de la collectivité. Des mises au point ont été faites quant à certaines fêtes légales.</i>
13 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods, autorise le gouvernement fédéral à consentir à augmenter sa quote-part au Fonds monétaire international et à apporter une augmentation à l'avenant dans ses souscriptions à la caisse de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.</i>
20 2 juin	<i>Loi des subsides n° 5 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
29 11 juillet	<i>Loi des subsides n° 6 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
30 11 juillet	<i>Loi des subsides n° 7 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
51 17 novembre	<i>Loi des subsides n° 8 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
54 28 novembre	<i>Loi modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, prolonge jusqu'au 1^{er} janvier 1967 la période pendant laquelle les banques à charte peuvent continuer leurs opérations.</i>
55 30 novembre	<i>Loi des subsides n° 9 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967 (budget principal).</i>
56 14 décembre	<i>Loi des subsides n° 10 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
1967	
70 17 février	<i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, autorise la création de la Société d'assurance-dépôts du Canada, aux fins de faire bénéficier les déposants dans les institutions membres de la Société d'une assurance contre la perte desdits dépôts, d'assurer aux institutions fédérales une assurance-dépôts et de conclure avec les institutions provinciales des contrats d'assurance-dépôts; la Société est autorisée à enquêter sur les affaires des institutions membres et à accumuler, gérer et investir un fonds d'assurance-dépôts de même que d'autres fonds accumulés à la suite de ses opérations.</i>
73 1 ^{er} mars	<i>Loi des subsides n° 1 de 1967, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
83 10 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, prolonge la durée de la loi jusqu'au 31 décembre 1969; étend les dispositions aux petites entreprises engagées dans la construction, les transports ou les communications; fait disparaître certaines restrictions; porte le plafond actuellement applicable au revenu annuel brut d'une petite entreprise de \$250,000 à \$500,000 et le montant global principal de tous les prêts à 300 millions de dollars.</i>
85 23 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1967, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>